

Groupe de Pilotage Citoyen

Résumés des objectifs des rencontres

(extrait du carnet de bord
<https://plusaillans.tumblr.com>)

Groupe de pilotage citoyen n°16, 17 et 18

Cet article concerne 3 réunions du Groupe de Pilotage Citoyen à savoir : le GPC n°16 (19/02/2019), le GPC n°17 (19/02/2019), le GPC n°18 (18/03/2019).

Depuis le GPC15 le groupe de pilotage citoyen a engagé un travail sur les secteurs d'extension de l'urbanisation à travers la programmation de ces secteurs, dont le nombre reste encore à définir. Il s'agit de la programmation en terme de logements (type, nombre), d'équipements publics (espaces publics, cheminements, voies), et également en terme d'organisation générale du secteur (localisation des accès, des logements, des équipements). A partir de ces réflexions seront élaborées des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur un certain nombre de ces secteurs. Ces OAP prendront la forme de schémas d'intentions, avec lesquels les futurs projets d'urbanisme devront être compatibles, c'est à dire en conserver l'esprit et les objectifs.

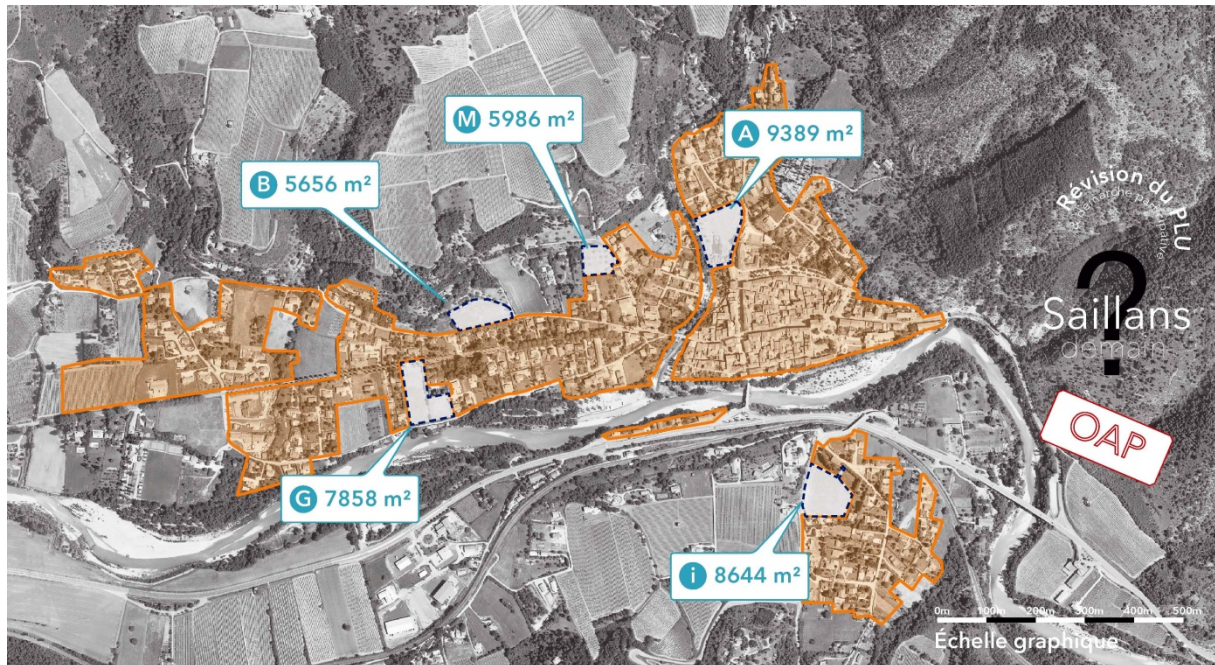
Le GPC 17 a permis de présenter le projet en cours aux personnes publiques associées. Etaient présents : la Direction départementale des territoires (représentant l'Etat), l'Architecte des bâtiments de France, le syndicat d'électricité, la 3CPS, la Chambre d'agriculture, l'Institut national des appellations d'origine contrôlée, des élus de Saillans, des membres du GPC, le bureau d'études qui accompagne la collectivité dans la révision du PLU, des membres de l'observatoire de la participation. Le projet en cours a été apprécié et l'économie générale du projet validée. De nombreux points techniques ont par ailleurs été évoqués.

Groupe de pilotage citoyen n°15

Il s'agit de la 15ème réunion du Groupe de Pilotage Citoyen. La réunion débute par l'accueil de Solyane Dard, étudiante en sociologie, qui remplace Prune Missoffe au sein du Groupe Suivi Evaluation.

Le principal point à l'ordre du jour est le **choix des secteurs potentiels d'urbanisation**. Le bureau d'études présente les posters réalisés par les participants de l'atelier du 2 février : à la fois les choix de secteurs par les groupes, mais également les principaux arguments évoqués. Les membres du Groupe de Pilotage qui étaient présents le 2 février complètent la présentation faite par le bureau d'études. Un débat s'engage pour le choix des secteurs à retenir dans la limite de 6,7ha. Différents arguments sont avancés. Un des arguments est l'importance de suivre l'avis majoritaire des habitants. Un autre argument est de souligner que le potentiel total de ces secteurs est supérieur aux premières discussions sur les scénarios d'urbanisation discutés dans le Groupe de Pilotage Citoyen. Une suggestion émise serait la possibilité de retenir plutôt quatre secteurs : cela permettrait de davantage préserver les terres agricoles et naturelles, mais il faudrait alors densifier davantage l'habitat pour accueillir le même nombre de population. Il est également évoqué le fait qu'entre des objectifs fixés de manière abstraite en amont et ensuite l'application à la réalité du terrain, il y a des décalages qui amènent à repenser les

objectifs initiaux. Après débat entre les membres du Groupe de Pilotage Citoyen, un tour de table est organisé afin de chacun donne son avis. La décision est prise à la majorité des votes : cinq secteurs d'extension de l'urbanisation sont provisoirement retenus. Ce sont les mêmes que ceux priorités par les participants de l'atelier public du 2 février. L'aménagement de ces secteurs sera l'objet du travail réalisé en atelier public le 6 février. Il est noté que le choix final des secteurs d'extension de l'urbanisation (et leur nombre) dépendra des orientations et aménagements possibles. Il n'est donc pas définitif à ce jour.



Les cinq secteurs d'urbanisation retenus par le Groupe de Pilotage Citoyen (identiques à ceux priorités lors de l'atelier public du 2 février)

Un second temps de réunion porte sur le **pré-zonage de la commune**, c'est-à-dire l'identification des différentes zones : urbaine, agricole et naturelle. Le bureau d'études fait une première proposition sous la forme d'une carte ainsi que d'un tableau précisant dans chaque zone, les constructions qui seraient interdites et celles qui seraient autorisées, éventuellement sous conditions. Le travail du jour est essentiellement de prendre connaissance de cette première proposition, d'apporter des éléments de clarification et de compréhension et de faire de premières remarques. Aucune décision n'est prise.

Les deux autres points traités sont également de l'ordre de l'information.

Il s'agit d'un rappel par le bureau d'études de ce qu'est une **Orientation d'Aménagement et de Projet (OAP)** et de celles envisagées sur Saillans. Deux d'entre elles seront thématiques : l'une sur la construction en dents creuses et sur le découpage parcellaire et la seconde sur la prise en compte de la transition énergétique. Les autres OAP seront sectorielles : elles porteront sur les secteurs d'extension de l'urbanisation.

Le bureau d'études présente ensuite le **cadre réglementaire concernant les résidences démontables**. Celles-ci qui peuvent être autorisées en zone urbaine, et de manière plus exceptionnelle en zone agricole ou naturelle, sous conditions. Les membres du Groupe de Pilotage Citoyen qui étaient présents témoignent du débat public sur ce sujet qui s'est tenu le 15 janvier. La synthèse de cet atelier, publiée sur internet et envoyé aux membres du GPC est également rappelée. Certains témoignent des fortes dissensions existantes au sein de la population à ce sujet. D'autres indiquent que ce débat aurait peut-être organisé différemment ce qui aurait permis des échanges plus apaisés et constructifs. Un rapide débat s'engage, sans décision, avant la clôture de la réunion.

Groupe de pilotage citoyen n°14

Le mardi 22 janvier, le travail sur le zonage a continué, les membres du GPC se sont questionnés sur le pré-zonage qui délimite les zones A et N d'un côté et les zones U de l'autre. Ainsi ce pré-zonage est stabilisé.

Le GPC a ensuite travaillé sur le secteur d'extension du village. Le potentiel constructible dans le cadre du PLU a été ré-ajusté à 6,7 ha. Ce potentiel se situe dans les secteurs urbanisés et en extension de l'urbanisation existante. Certains secteurs d'extension ont été éliminés ce jour car :

- ils ne répondaient pas aux besoins,
- ils représentaient un impact paysager conséquent,
- ils constituent un fort potentiel agricole combiné à d'autres critères (lorsque les propriétaires ne sont pas vendeurs par exemple).

Ainsi le travail à venir avec les habitants a pu être défini comme devant être : une aide à la décision sur les secteurs d'extension pour du logements, parmi ceux choisis par le GPC, cela dans les contraintes réglementaires qui s'appliquent à la commune.

Groupe de pilotage citoyen n°13

Le mardi 27 novembre, les membres du comité de pilotage citoyen ont pu travailler sur une première approche du zonage du PLU, en l'occurrence sur les secteurs possibles d'extension de l'urbanisation, en dehors de l'enveloppe urbaine existante (qui correspond aux secteurs déjà urbanisés de la commune au sens de la loi montagne). En effet, le passage de 29,5 Ha potentiellement constructibles dans le PLU de 2008 (potentiel qui comprend des secteurs non bâtis mais également des secteurs bâtis qui pourraient être densifiés selon les directives de l'Etat en terme de méthode de calcul) à 6,5 Ha maximum dans le prochain PLU est le cadre de travail du GPC concernant les surfaces constructibles, ce cadre étant donné par la loi et appliqué par le Préfet du Département de la Drome, via ses services (Direction Départementale des Territoires 26). Cette obligation réglementaire impose à tous les territoires de réduire fortement l'artificialisation des sols et de densifier l'urbanisation. Ce qui se traduit concrètement dans le futur PLU par la modération de la consommation d'espace par rapport à ce qui a été urbanisé ces dernières années sur la commune. Ainsi, les terres potentiellement constructibles seront localisées dans des secteurs déjà urbanisés et à proximité du bourg. Le GPC a donc pour mission d'évaluer les extensions possibles à l'urbanisation existante, en faisant notamment le point sur les avantages et inconvénients de chaque possibilité.

Groupe de pilotage citoyen n°12

le mardi 13 novembre 2018, les membres du comité de pilotage citoyen ont validé le projet de Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) avec quelques dernières petites modifications, et suite à un GPC intermédiaire qui a permis un travail en profondeur sur le PADD. Le PADD sera débattu en conseil municipal le 14 décembre 2018.

Les scénarios d'évolution du village étaient également à l'ordre du jour. Une nouvelle phase débute en effet, de concrétisation du projet de PADD dans le document graphique du PLU et dans la localisation et le programme des secteurs d'OAP.

Groupe de pilotage citoyen n°11

Le mardi 16 octobre 2018, les membres du comité de pilotage citoyen se sont réunis pour travailler sur l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), suite à l'atelier participatif avec les habitants qui a eu lieu le 29 septembre 2018. La base de réflexion a donc été ce qui est ressorti de l'atelier participatif, retravaillé par le bureau d'études. Des débats ont eu lieu sur la structuration des objectifs du PADD. Les élus ont également présenté les projets et réflexions en cours au niveau municipal et intercommunal.

Groupe de pilotage citoyen n°10

Le mardi 11 septembre 2018, les membres du comité de pilotage citoyen ont fait un point de rentrée en vue des décisions qu'ils auront à prendre dans les mois qui viennent, notamment avec l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui démarre. Ainsi, les échanges ont porté sur comment chacun se sent légitime à prendre des décisions, les questions qui se posent sur la prise de décision et ses implications. Ces discussions ont permis de soulever des inquiétudes et de préciser le processus de prise de décisions, qui se déroulera soit par consensus (tout le monde est d'accord), soit par consentement (pas d'opposition) ou par vote en dernier recours.

Dans un deuxième temps, les membres du GPC sont allés sur le terrain, aux abords du village, afin d'échanger sur des opérations récentes, d'évaluer leurs qualités et améliorations qui pourraient être apportées, dans le but d'identifier les points sur lesquels ils devront être vigilants pour l'urbanisation future. Il s'agissait également de voir de visu les terrains qui peuvent être considérés comme du potentiel constructible aujourd'hui, de comparer différentes opérations ou sites et pour chacun de commencer à se faire un référentiel.

Groupe de pilotage citoyen n°09

Le mardi 03 juillet, les membres du comité de pilotage citoyen se sont réunis pour à nouveau échanger sur les différents thèmes du diagnostic et pour en faire une synthèse. Deux groupes ont été constitués et ont chacun pu travailler sur des thèmes différents du diagnostic du PLU (paysage/environnement et agriculture / patrimoine). Ce travail a été individuel, puis partagé dans chaque groupe. Ensuite, une synthèse a été présentée à l'assemblée. Ont également été évoquées les enjeux relatifs au foncier et à la modération de la consommation d'espace dans le futur PLU, rendue obligatoire par la loi. Une présentation rapide des différents points spécifiquement abordés avec les personnes publiques associées lors de la réunion du 26 juin a également été réalisée.

La phase de diagnostic arrive à sa fin et la phase d'élaboration du projet de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) va démarrer à l'automne, lors notamment d'un après-midi participatif, le 29 septembre 2018.

Groupe de pilotage citoyen n°08

Le diagnostic a été présenté le mardi 26 juin 2018 après-midi aux personnes représentant les « personnes publiques associées », qui sont des institutions, organismes, collectivités, associations définies par le code de l'urbanisme. Ces personnes publiques associées auront un avis à rendre sur le PLU lorsqu'il sera arrêté par la commune et afin de travailler au bon déroulement de la révision et à son acceptation par ces services en fin de révision. Ils sont associés tout au long du processus (4 rencontres en tout). Etaient présents à cette réunion : la Direction Départementale des Territoires (représentant le Préfet et donc l'Etat), l'architecte des bâtiments de France, le Conseil Départemental (qui gère les routes départementales), la chambre d'agriculture, l'Institut national de l'origine et de la qualité. Les sujets suivants ont pu être abordés : les enjeux fonciers et de logement, le logement des saisonniers, la création de secteurs pour des résidences démontables pour l'habitat permanent, le potentiel agronomique des sols, le changement de destination des bâtiments situés en zone agricole ou naturelle . Toutes les réponses réglementaires ou de doctrine n'ont pas été apportées et le seront ultérieurement par les services.

Groupe de pilotage citoyen n°07

Le mardi 12 juin, les membres du comité de pilotage citoyen se sont réunis pour échanger sur les différents thèmes du diagnostic et en faire une synthèse. La phase de diagnostic arrive en effet à sa fin et la phase d'élaboration du projet de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) va démarrer à l'automne. Deux groupes ont été constitués et ont chacun pu travailler sur des thèmes différents du diagnostic du PLU (habitat / foncier / socio-démographie et équipements / déplacements / économie et tourisme). Ensuite, un rapporteur de chaque groupe a présenté une synthèse à l'assemblée. La suite de ce travail sera mené le mardi 3 juillet par les membres du GPC. Quelques questions de fond sont ressorties, notamment : quelles sont les solutions possibles pour accueillir des habitat légers ? La commune devant expliquer comment elle va limiter la consommation foncière dans son prochain PLU ; comment prend-on en compte les opérations en cours ? Le PLU peut-il apporter des solutions pour loger les saisonniers ? Ces questions seront évoquées lors de la réunion du 26 juin 2018 avec les personnes publiques associées (Etat, chambre d'agriculture, communauté de communes, conseil régional, conseil départemental, chambre de commerce et d'industrie, etc.) qui accompagnent la commune tout au long de la procédure et rendront un avis sur le dossier de projet de PLU.

Groupe de pilotage citoyen n°06

Le Groupe de pilotage citoyen s'est réuni pour la sixième fois mardi 15 mai 2018. Nous avons pu échanger sur la synthèse des ateliers de quartiers ainsi que sur la synthèse des réponses aux questionnaires que nous ont renvoyés les habitants. Ces éléments viennent éclairer le diagnostic qui est en cours.

Nous avons travaillé sur les thématiques de l'économie et du tourisme, des déplacements et des équipements. Fernand Karagiannis et Sébastien Dragan ont présenté la semaine de l'économie et des besoins identifiés pour le PLU, comme la protection des commerces de proximité par exemple. Annie Morin a fait part des projets en cours ou potentiel qui seront à prendre en compte dans le futur PLU, comme la nouvelle salle des fêtes.

Groupe de pilotage citoyen n°05

Le groupe de pilotage citoyen s'est réuni ce mardi 06 mars 2018 de 17h à 19h30 en mairie de Saillans afin de travailler sur les thématiques de l'agriculture, de la socio-démographie, de l'habitat et de la transition énergétique.

Deux rencontres ont eu lieu avec les agriculteurs le 12 décembre 2017 et le 31 janvier 2018, ce qui a permis de compléter le diagnostic agricole réalisé par Claire Bonneton et Adeline Mazars, urbanistes-paysagistes. Deux agriculteurs de Saillans étaient présents ce mardi 6 mars 2018 à la restitution du diagnostic agricole et des échanges ont pu avoir lieu. Deux représentants du GAP Transition énergétique ont présenté en fin de réunion les enjeux liés à la transition énergétique et des thématiques (bâtiments, transports) sur lesquelles il faut travailler dans le PLU ont émergé. Le travail sur la transition énergétique, comme celui sur l'agriculture, va se prolonger tout au long de la démarche du PLU.

Par ailleurs l'équipe qui accompagne la commune dans la réalisation du PLU a rencontré les représentants des ateliers de quartier. Un travail riche et très intéressant a été réalisé, il fera l'objet d'une synthèse, qui sera rendu publique en mai. Côté habitants, après les ateliers de quartier et les questionnaires distribués, place aux ateliers thématiques d'avril à mai 2018. Plus d'information à venir courant mars. Retenez d'ores et déjà la date du samedi 26 Mai 2018, qui sera une journée publique consacrée au PLU, pour penser ensemble le devenir de Saillans.

Groupe de pilotage citoyen n°04

Le groupe de pilotage citoyen s'est réuni ce mardi 30 janvier 2018 de 17h à 19h30 en mairie de Saillans afin de travailler sur les thématiques du paysage, de l'environnement et du patrimoine. Adeline Mazars et Claire Bonneton, urbaniste-paysagiste ont présenté le diagnostic du territoire saillansson. Les enjeux qui seront à prendre en compte dans le PLU ont été débattus au fur et à mesure de la présentation. Le groupe de pilotage citoyen s'était déjà réuni le 28 novembre avec des personnes des institutions telle que le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement), la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), l'architecte des bâtiments de France, l'INAO (Institut National de l'Origine et de la qualité) pour échanger et partager les regards de chacun sur le paysage de Saillans, ses caractéristiques, ses évolutions, ce qui serait à mettre en valeur, protéger ou faire évoluer. Le diagnostic de la commune va durer jusqu'au mois de Juin 2018. Il sera présenté aux personnes publiques associées (institutions qui étudieront le PLU lorsqu'il sera

établi : l'Etat, la chambre d'agriculture, l'architecte des bâtiments de France, etc.) afin de préciser avec eux les enjeux communaux. Pour les habitants, vous pourrez vous exprimer en Février lors de réunions de quartier et le samedi 26 Mai 2018 pour penser ensemble Saillans lors d'un atelier du futur.